

15.1.1914

4294



Madame

de Octroi et iendra dix francs, pour
la forme, sur les 30 francs versés,
avec les 3^f 60 de frais du perc. embol.

Le chèque peut se présenter à
la direction, 9 Place de l'Hôtel de Ville,
un jour, entre 10 heures et 4 heures
pour retirer la différence.

Truilly agit, Chère Madame,
le bonjour respectueux de tout
mon dévouement.

— L. Guignard

15 janvier 1914

1894

[Faint, illegible handwriting throughout the page]